

Family Sphere

Ensemble, au service de vos enfants

29, cours du 4 Septembre
13500 MARTIGUES

04 42 428 428

contact.istres.13@family-sphere.fr

Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 18h

RCS Aix 518 566 500

Découvrez également notre offre de soutien scolaire sur :

www.family-sphere.fr

Garde d'enfants à domicile

La mère au travail
et son bébé gardé
à la maison

Le père
et sa réduction
d'impôts de 50%*

Le fils et son ami
de 6 mois,
en garde partagée
à la maison

La fille
attendue
par sa nounou
à la sortie de l'école



PEFC (Programme européen pour le bois certifié)

Impression Digital (impression 2015) - Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.

Family Sphere

Ensemble, au service de vos enfants

Family Sphere

Agréées par l'état, nos agences FAMILY SPHERE vous accompagnent individuellement sur les prestations suivantes :

Garde d'enfants à domicile

Temps complets, mi-temps, temps partiels, ou garde de nuit, quel que soit l'âge de votre enfant FAMILY SPHERE s'adapte à chaque besoin. Emmener votre enfant à l'école, le récupérer dans l'après-midi, le déposer à son activité extra-scolaire préférée et le ramener à votre domicile, FAMILY SPHERE s'engage à vous trouver l'intervenant qui pourra s'adapter à votre emploi du temps.

Coordination de Garde partagée

Partager une "nounou" à domicile à deux familles, c'est possible ! Après avoir rencontré l'autre famille sur le site de notre partenaire www.garde-partagee.net, FAMILY SPHERE assurera pour vous la sélection, les formalités etc... concernant la « nounou » professionnelle. Vos enfants sont gardés alternativement, au domicile des deux familles, et les frais sont divisés par deux. La solution idéale qui allie le confort et la sécurité de la garde à domicile avec des coûts similaires aux autres modes de garde !

La mère au travail et son bébé gardé à la maison



La fille attendue par sa nounou à la sortie de l'école



Le fils et son ami de 6 mois, en garde partagée à la maison



Notre fonctionnement

Dans la plupart des cas, et parce que nous aimons vous donner le choix, FAMILY SPHERE peut vous présenter plusieurs intervenants en fonction de votre besoin et du profil que vous désirez : c'est vous qui choisissez l'intervenant qui effectuera la prestation. FAMILY SPHERE vous établit un devis sur mesure et vous propose de nombreuses formules et moyens de paiement (dont le CESU) : tarifs adaptés et paiement en plusieurs fois.

Déduction fiscale

50% de réduction d'impôts*

Notre agrément vous permet de déduire la moitié des sommes que vous nous versez du montant des impôts que vous payez.

Une attestation fiscale vous parvient l'année suivante.

Un crédit d'impôt est également possible *

**Voir plafonds dans CGI art 199 sexdecies et 200 quaterdecies.*

Aides de la CAF

Pour les enfants nés après le 1er Janvier 2004, FAMILY SPHERE vous conseillera sur vos droits à la PAJE (même en cas de revenus élevés).

Nos intervenants

Nous faisons le maximum pour attirer et fidéliser nos intervenants, ce qui augmente vos chances d'avoir la même personne tout au long de l'année, c'est rassurant pour vos enfants.

Si un événement venait à arriver (démission, maladie, accident...) nous remplaçons votre intervenant.

Qui emploie ?

FAMILY SPHERE est l'employeur légal des intervenants et prend tout en charge :

- Le recrutement
- La présentation à votre domicile
- Fiche de paie, salaire et charges, aucune contrainte administrative
- Les assurances domicile et véhicule
- Le remplacement de l'intervenant le cas échéant

Le père et sa réduction d'impôts de 50%*

